

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélubulles Inc.	Numéro de permis 2019517	Date d'inspection Le 19 juillet 2023	
Nom de l'établissement Garderie Mélubulles 1 Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	18 août 2023	
Commentaires : Certaines éducatrices n'ont pas complété 10 heures de développement professionnel. Un plan sera mis en place.			
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	21 juil. 2023	
Commentaires : Le casier judiciaire de l'adjointe administratif est expiré. La demande a été fait .			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	21 juil. 2023	
Commentaires : Le casier judiciaire de l'adjointe administratif est expiré. La demande a été fait .			
13(2) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut employer ou engager de toute autre manière comme membre du personnel une personne : a) soit déclarée coupable d'une infraction figurant à l'annexe B pour laquelle un pardon ou une suspension du casier n'a pas été accordé.	13(2)(a)	21 juil. 2023	
Commentaires : Le casier judiciaire de l'adjointe administratif est expiré. La demande a été fait .			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	04 août 2023	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Dans le dossier des éducatrices, il manque 3 certificats de la formation de la petite enfance et 1 certificat du curriculum.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	21 juil. 2023	
Commentaires : Le casier judiciaire de l'adjointe administratif est expiré. La demande a été fait .			
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	14 juil. 2023	
Commentaires : Il est interdit d'utiliser les pataugeoires, car l'eau n'est pas filtrée et chlorée. Voir guide la santé publique dans le manuel de l'exploitant.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	21 juil. 2023	
Commentaires : Autour du gros module, il faut racler, car il n'a pas 30 cm de surface de protection au bout des glissades et tout le tour.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	21 juil. 2023	
Commentaires : Autour du gros module, il faut racler, car il n'a pas 30 cm de surface de protection au bout des glissades et tout le tour.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	14 juil. 2023	
Commentaires : Lors de ma visite, les produits toxiques, chimiques et d'entretien était dans une armoire, mais pas barrer sous-clé au sous-sol. Important de ranger dans un endroit barrer sous-clé.			

Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.
Lors de ma visite, les enfants sont à l'extérieur.
Discussion avec l'exploitante que les balançoires ont été enlevées et que celle-ci ne seront pas remis avant qu'une surface de protection soit ajouter.
Tenir un dossier de développement professionnel pour chaque éducateur. Ceci devrait contenir des copies des preuves de participation aux activités de développement professionnel.
Mettre à jour les adresses complètes dans les personnes contacte en cas d'urgence.

original signé par
Annik Thériault

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 juillet 2023

Date

original signé par
Lucie Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 juillet 2023

Date